

**DEPARTEMENT** : DIRECTION GENERALE  
**SERVICE** : SECRETARIAT GENERAL  
**Contact** : Wiot Aude  
**Fonction** : Cheffe de service  
Tél : 0496/56.65.35  
e-mail : [aude.wiot@inbw.be](mailto:aude.wiot@inbw.be)

Madame Patricia VENTURELLI  
Bourgmestre  
Maison communale  
Rue Dr Colson, 1  
1430 REBECQ

Madame la Bourgmestre,

Nous vous informons que notre **Assemblée Générale** ordinaire du deuxième semestre se tiendra :

le **mercredi 21 décembre 2022 à 18h30** au **Monnet Innovation Center**  
(1 avenue Jean Monnet - 1348 Louvain-la-Neuve, salle : auditorium)

**Ordre du jour :**

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Plan stratégique 2020-2022 - évaluation 2022
3. Plan stratégique 2023-2025 - approbation
4. Prévisions financières - approbation
5. Questions des associés au Conseil d'administration
6. Approbation du procès-verbal de séance

Les éléments relatifs à la réunion (notes de synthèse et documentation) sont disponibles librement sur notre site internet via le lien: <https://www.inbw.be/assemblee-generale>.

**Nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite par l'article 1523-23 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) de procéder endéans les 48 heures de la réception de la présente convocation à son affichage.**

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers en qualité d'observateurs.

Nous prions votre **Conseil communal à se prononcer** sur la teneur des points de l'ordre du jour (en précisant que chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne). A cette fin, nous envoyons par voie électronique au Directeur général un projet de délibération à nous transmettre dans les meilleurs délais, et à tout le moins avant l'Assemblée générale (par courriel à l'adresse [direction@inbw.be](mailto:direction@inbw.be)).

Nous rappelons le **droit de vote libre** en séance des délégués pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des **questions** écrites et orales au Conseil d'administration.

Conformément à l'article 10 de nos statuts sociaux, nous convoquons nous-mêmes nos délégués.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration habituelle, et vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, à l'assurance de notre plus parfaite considération.



Christophe Dister  
Président du Conseil d'administration